

N° 4975³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative
aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les
conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(4.4.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 3 avril 2003 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative
aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les
conflits armés, fait à New York, le 25 mai 2000**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 avril 2003 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 janvier 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 avril 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président ff.,
Pierre MORES

